

Rattachement des électeurs de l'université Nice Sophia Antipolis aux secteurs de formation

1 – Les personnels enseignants-chercheurs sont rattachés aux 4 grands secteurs de formation selon le tableau suivant :

SECTEURS DE FORMATION	CORRESPONDANCE SECTIONS CNU
Droit, Economie et Gestion et Gestion	Sections 01 à 06
Lettres, Sciences Humaines et Sociales	Sections 07 à 22, 70 à 73
Sciences et Technologies	Sections 23 à 63
Santé	Sections 42 à 58, 64 à 69, 74

Les enseignants-chercheurs, une fois la liste électorale affichée, pourront demander à être rattachés à un autre secteur. Ce rattachement différent de celui lié à leur section CNU ne pourra être que celui de leur laboratoire d'affectation.

2 – Les enseignants du second degré sont rattachés aux 4 grands secteurs de formation selon le tableau suivant :

SECTEURS DE FORMATION	CORRESPONDANCE DISCIPLINES SECOND DEGRÉ
Droit, Economie et Gestion et Gestion	Sciences économiques et sociales ; Economie et gestion ; informatique et gestion
Lettres, Sciences Humaines et Sociales	Documentation ; Philosophie ; Lettres classiques-Grammaire ; Lettres modernes ; Allemand ; Anglais ; Arabe ; Espagnol ; Italien ; Histoire-Géographie ; Arts appliqués ; Dessin ; Audio-visuel ; Education musicale ; Arts plastiques
Sciences et Technologies	Mathématiques ; Technologie ; Physique-chimie ; Sciences Physiques - Physique Appliquée ; Génie Industriel bois et spécialités diverses ; Génie chimique – chimie ; Génie civil ; Génie mécanique – mécanique ; Génie électrique ; Electronique
Santé	Sciences et Vie de la Terre ; Biochimie - génie biologique – biotechnologie ; Sciences techniques Médico-Sociales ; Education Physique et Sportive

3 - Les enseignants du premier degré sont rattachés à la section 70 donc au secteur LSH.

4 - Les personnels scientifiques des bibliothèques sont rattachés au principal secteur disciplinaire de leur lieu d'affectation pour le collège B de la CFVU et éventuellement pour le collège C de la CR (sinon ils sont dans le collège F de la CR).

5 – Les chercheurs des EPST sont rattachés aux secteurs de formation en fonction de leur discipline selon le tableau suivant :

SECTEURS DE FORMATION	CORRESPONDANCE SECTIONS
Droit, Economie et Gestion et Gestion	Sections CNRS : 36 – 37 - 40
Lettres, Sciences Humaines et Sociales	Sections CNRS : 31 – 32 – 33 – 34 – 35 – 38 - 39
Sciences et Technologies	Sections CNRS : 1 à 15 – 17 – 18 -19 Chercheurs INRIA
Santé	Sections CNRS : 16 - 20 à 29 Chercheurs INSERM Chercheurs INRA

- Les usagers sont répartis entre les quatre grands secteurs de formation en fonction de celui dont relève le diplôme dans lequel ils sont inscrits.

SECTEUR de formation	Inscrits en vue de la préparation d'un diplôme UNS porté par:	Inscrits dans une formation portée par :
DEG	UFR DSP, ISEM, IDPD, IAE, IUT : départements tertiaires de l'IUT sauf information-communication, ESPE : parcours économie-gestion et SES des masters MEEF	
ST	UFR Sciences sauf département SV, EPU sauf département GB, IUT : départements secondaires, ESPE : parcours mathématiques, physique chimie, SVT et STI2D des masters MEEF	
Santé	UFR STAPS, UFR Médecine, UFR Odontologie, Ecole d'orthophonie UFR Sciences : département SV EPU : département GB ESPE : parcours EPS MEEF	Ecole de maïeutique
LSHS	UFR LASH, IUT : département information-communication, ESPE : parcours Lettres, LH, LL, histoire-géographie, documentation, langues, musique, philosophie, PIF, CPE des masters MEEF	